

de la Communauté de Communes
DE LA VALLEE D'OSSAU
4 Avenue des Pyrénées – ARUDY

DELIBERATION n°2018/110

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
32	32	28

L'An deux mille dix-huit et le jeudi 20 décembre à 20 heures 00, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 13 décembre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, espace Pachou à Arudy.

Présents titulaires : Mmes MOURTEROT, BARRAQUE, TOUTU, MOULAT et M. CASAUBON, SARTHE, BARRABOURG, BARBAN, GOMEZ, MARTIN, CARRERE, VISSE, DOUX, MASONNAVE, CASADEBAIG, MOUNAUT, DUCHATEAU, LABERNADIE, ALBIRA, LABOURDETTE, SANZ, BOUSQUET, GARROCCQ.

M.AUSSANT donne procuration à M. CASAUBON
Mme CLAVIER donne procuration à M. SARTHE
Mme BERGES donne procuration à Mme MOULAT
M. COURTIE donne procuration à M. MASONNAVE
M. SARRAILH donne procuration à M. DOUX



Secrétaire de séance : M. VISSE

OBJET : TOURISME - VOIE VERTE – PLAN DE FINANCEMENT

RAPPORTEUR : FRANCIS DOUX, VICE-PRESIDENT

La Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau porte le projet d'aménagement d'une Véloroute-Voie verte traversant la Vallée d'Ossau entre les communes de Buzy et Eaux-Bonnes. Cet itinéraire sera connecté à la voie verte Jurançon/Gan et fera ainsi le lien entre la V81 et la Route des cols pyrénéens. La CCVO a confié au bureau SCE la mission de finaliser le projet, tant d'un point de vue réglementaire que technique en prévision du lancement de la phase complète de travaux, étalée en plusieurs tranches. À ce stade de la mission, la CCVO dispose d'un estimatif des travaux établi par SCE sur la base duquel un plan de financement prévisionnel peut être envisagé.

Il se présente comme suit :

Dépenses	Montant ht	Recettes	Montant ht
Aménagement de la véloroute/voie verte de la Vallée d'Ossau	1 897 000 €	Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques	189 700 €
		Conseil régional de Nouvelle Aquitaine	189 700 €
		Etat/FNADT	189 700 €
		Europe/POI Pyrénées FEDER	948 500 €
		Autofinancement	379 400 €

Le rapport entendu, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

- **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel établi ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions les plus élevées possibles auprès des partenaires suivants :
 - . Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques
 - . Conseil régional de Nouvelle Aquitaine
 - . Etat dans le cadre du Fond National d'Aménagement du Territoire
 - . Europe dans le cadre du Programme Opérationnel Interrégional Pyrénées FEDER.

Le Président
Jean-Paul CASAUBON

